

**Groupe de travail : « Objectif opérationnel » du site Natura 2000
« Île de Groix »
Compte rendu du 31 mai 2016**

Le 31 mai 2016 s'est tenue de 9H à 13H30, dans la salle des fêtes de la commune de l'île de Groix, le groupe de travail portant sur :

- La présentation et des échanges concernant la partie terrestre :
 - habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
 - enjeux de conservation (méthodologie et résultat),
 - objectifs à long terme terrestres.
- La méthodologie commune pour les facteurs d'influence et les Objectifs Opérationnels (OO),
- Les facteurs d'influence et Objectifs Opérationnels marins,
- Les facteurs d'influence et Objectifs Opérationnels terrestres.

Présents :	
CAPLANNE Sophie	: Agence des aires marines protégées - Antenne Atlantique / Chargée de mission Natura 2000 Morbihan
CASABONNET Hugues	: Agence des aires marines protégées - Antenne Atlantique / Chargé de mission Natura 2000 Morbihan
MAUS Marie-Annick	: Direction Départementale de la Cohésion Sociale
LEMARER Pierre-Gilles	: Région Bretagne - antenne portuaire et aéroportuaire de Lorient
MAINGUY Christelle	: Région Bretagne - antenne portuaire et aéroportuaire de Lorient
PAJOT Régis	: Conseil Départemental du Morbihan
DELATOUCHE Typhaine	: Lorient Agglomération / Chargée de mission Natura 2000
CHIRON Thomas	: Lorient Agglomération / Chargé de mission Infrastructures et Projets Portuaires
BIHAN Thierry	: Commune de Groix / Conseiller délégué chargé de la culture, du patrimoine et de l'écomusée
GAMBINI Brigitte	: Commune de Groix / 3ème adjointe chargée des affaires scolaires, enfance - jeunesse et vie associative
RIO Annie	: Association Bretagne Vivante / Vice-présidente
DESDOIGT Jean-Yves	: Association Bretagne Vivante
LECERF Sophie	: Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) / chargée de mission Natura 2000
CROUZET Jean-Michel	: Club de plongée SUBAGREC
BADOUEL Charlotte	: Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne sud
ROBERT Catherine	: Bretagne Vivante / Réserve Naturelle François Le Bail / Conservatrice de la réserve
MALLET Marie-José	: Association Saint-Guthiern
LE HENO Yvonn	: Union pour la Mise en Valeur du Morbihan
Excusés :	
PAILLAT Gilles	: DREAL Bretagne / Chargé de mission Natura 2000
GUILLARD Sébastien	: Direction Départementale des Territoires et de la Mer Morbihan / Service Biodiversité
CLAUDEL Patrick	: Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) du Morbihan
SAMZUN Jean-Gabriel	: ISMER
HARDEGUEN Marion	: Conservatoire Botanique National de Brest
MARION Gaëlle	: DCNS / Responsable département environnement
MATHIEU Jean-Pierre	: Association des usagers de la mer de l'Île de Groix AUMIG
SAMZUN Jean-Gabriel	: Celtimar

REMY Marie	:	Commune de Groix / Directrice Générale des Services
DORÉ Orlane	:	Lorient Agglomération / Chargée d'opération Natura 2000
GAUTHIER Sébastien	:	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ONCFS
GASCHET Elodie	:	Conservatoire du littoral et des rivages lacustres
MARTIN Fillan	:	Association Bretagne Vivante
DERRIEN Sandrine	:	IFREMER
ALIX Michael	:	Blue live
DEVUS Arnaud	:	Compagnie des ports du Morbihan
OSTI Alfred	:	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Morbihan (CDRP56)
LEBEAU Florian	:	Conseil Régional de Bretagne
ADAM Mickaëla	:	Association de Saint Gunthiern
VEILLE Jean-Luc	:	Délégation à la Mer et au Littoral du Morbihan (PREMAR / DDTM)
MALGRANGE Bastien	:	Escal'Ouest
ABGUILLERME Jean-Yves	:	Association des Pêcheurs Plaisancier de la Région de Lorient (APPRL)

Documents en téléchargement sur le site Internet http://groix.n2000.fr/GT_etat_initial :

- Présentation power point,
- Deux documents "pédagogiques" de présentation des actions du DOCOB réalisées entre 2014 et 2016. [Présentation illustrée](#) et [tableau de synthèse](#). Travail issu d'une demande des acteurs dans le cadre de la démarche d'évaluation du DOCOB.
- Un état initial simplifié qui extrait les éléments de l'étude sur les espaces agronaturels de 2012, validée en COPIL ([rapport complet](#)), nécessaires à l'état des lieux initial du DOCOB :
 - Résumé des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. [Version Word](#), [version pdf](#),
 - [Fiche descriptives](#) de chaque habitat et [rapport d'évaluation régional pour chaque habitat](#) (CBNB, 2015),
 - [Présentation de l'agrion de Mercure](#) et de ses habitats (TBM, 2012),
 - [Présentation de l'Oseille des rochers](#) et [extrait de la synthèse régionale](#) concernant cette espèce ainsi que le Trichomanès remarquable ([rapport complet](#)) (CBNB, 2015),
- Tableau de synthèse et méthodologie de hiérarchisation des enjeux de conservation terrestres travaillé en relation étroite avec le Conservatoire Botanique National de Brest ([Version Excel](#), [Version PDF partie 1](#) et [partie 2](#)),
- Tableau Excel des 5 Objectifs à Long Terme terrestres ([version Pdf](#), [version Excel](#)) et tableaux de synthèse des [objectifs à long terme \(OLT\)](#) et [objectifs opérationnels \(OO\)](#),
- Version Excel des 7 Objectifs à Long Terme et Niveaux d'exigence marins (Partie verte traité le 2 mai) et [facteurs d'influence et Objectifs Opérationnels \(partie rouge traité le 31 mai\)](#), Versions [Excel](#) et [pdf](#) du 26 mai 2016.

Thierry Bihan introduit la réunion en rappelant l'objet du Groupe de travail qui vise à définir les objectifs Opérationnel de la partie marine du site Natura 2000 et les enjeux de conservation et les objectifs long terme de la partie terrestre.

1 Présentation :

1.2 Rappel du calendrier d'élaboration du DOCOB

Un peu de retard sur l'état initial terrestre mais en cours de rattrapage pour les Objectifs à long terme et la définition des enjeux.

1.3 Procédure d'évaluation du docob

2 journées de formation ont eu lieu avec la SCOP Le Contrepied. De plus, des témoignages d'habitants de Groix ont été collectés (plus de 10 enquêtes) au sujet de leur perception de Natura 2000. Ces enquêtes ont permis de montrer que les gens connaissent l'expression « Natura 2000 » mais ont globalement une méconnaissance du fond de cette politique publique. Par contre, la population connaît certaines actions réalisées (maîtrise de la fréquentation) sans savoir que cela a un lien avec Natura 2000. Suite à cela, un document pédagogique illustré a été produit et diffusé (distribué en séance).

1.4 Définition des enjeux et des objectifs à long terme pour la partie terrestre (Diapo 1 à 19 et tableaux distribués en séance)

Ce travail a été réalisé en collaboration étroite avec le Conservatoire Botanique National de Brest et la hiérarchisation des enjeux ce fait par rapport à un référentiel breton.

→ Retour / Questions sur la hiérarchisation des enjeux :

- Les surfaces de landes et leur part sur l'île sont-elles connues (J-M Cruzet) ? R : Oui
- Intérêt de la méthode de hiérarchisation présentée. Demande concernant la prise en compte de la complémentarité (connectivité) des habitats entre eux dans cette méthode (A. Rio) ? R : A priori pas prévu spécifiquement par la méthode mais peut être pris en compte dans les commentaires et dans la notation concernant la partie fonctionnalité du milieu.
- A. Rio regrette de ne pas avoir les surfaces relatives d'habitats par rapport au domaine biogéographique. R : Cette donnée n'est pas disponible actuellement.
- Question sur les typologies puis sur le critère de responsabilité du site / à la France (Critère A) n'est pas facile à comprendre car il compare le site à différentes échelles (parfois à l'échelle du domaine biogéographique d'autre à l'échelle de la France. R : Pour le critère C, les calculs sont faits à partir des données connues c'est-à-dire la surface des habitats au sein d'un site Natura 2000.
- Une remarque également concernant les espèces qui sont peu décrites dans les listes rouges de l'UICN (Annie Rio).

→ Retour / Questions sur la définition des OLT Terrestres :

- Concernant la lande à bruyère vagabonde : le maintien est-il le niveau d'exigence le plus haut ? R : Non car il existe une emprise restreinte d'aire de stationnement et de cheminement (sol nu) sur l'emprise potentielle de l'habitat. Par contre, une partie n'est pas en bon état de conservation (40% enfriché). L'objectif de restauration de 100% en bon état de conservation est assez haut.
- Important de présenter le rôle fonctionnel pour l'habitat « Complexe des falaises » vis-à-vis des goélands bruns (couples nicheurs). Proposition de ne conserver que 90% de la surface potentielle de l'habitat (100% des surfaces existantes) en raison de la présence du sentier côtier.
- Retour de C. Robert sur une espèce de plante protégée qui ne pousse que sur les sentiers piétinés.
- Problématique de la laisse de mer pour l'habitat « végétation des dunes mobiles » et dans le contexte balnéaire de Groix (ramassage). L'AAMP indique que d'autres gestionnaires sont confrontés à cette même problématique et tchera d'obtenir un retour d'expérience via les tables rondes de gestionnaires en juin 2016.
- N'y a-t-il pas un enjeu de connaissance pour l'habitat mégaphorbiaie. Il est répondu que ceci correspond à un objectif opérationnel et sera donc discuté plus tard dans la démarche.

2 Présentation (Sophie Caplanne / Hugues Casabonnet) (diapo 20 à 40)

2.2 Rappel de la démarche tableau de bord

2.3 Méthodologie définition des Objectifs Opérationnels

→ Retour / question sur les Objectifs Opérationnels :

- La définition des Objectifs opérationnels a suscité un débat entre : les différents acteurs (CD56, CRPMEM Bretagne, CRC Bretagne sud, Bretagne Vivante et l'AAMP) quant à la proposition de « supprimer l'abrasion sur les bancs de maërl et les récifs d'hermelles ». Plusieurs questions se sont posées en termes méthodologiques et sur la formulation proposée. Ce point n'ayant pas fait l'objet d'un consensus lors du GT la discussion a été renvoyée au COPIL du 21 juin. Les principales remarques ou questions formulées et les réponses formulées sont présentées ici :
 - o Quelle qualification et quantification des pressions (CD56) ? R : La qualification des pressions et leur quantification correspond à ce qui a été présenté dans le diagnostic du docob.

- Pourquoi « supprimer » et non pas « réduire » comme pour les autres enjeux (CD56/CRPMEM) ? R : C'est le niveau de sensibilité des habitats, leur rareté, leur surface limitée ou la responsabilité du site pour l'habitat qui justifient cette proposition (elle n'est pas systématique et ne s'appliquent pas forcément pour d'autres sites).
- La proposition revient à supprimer l'activité de drague sur les bancs de maërl sans avoir réalisé l'analyse de risque pêche. L'analyse de risque doit permettre de voir si le risque d'impact est réelle (CRPMEM). R : L'analyse de risque est bien prévue (la poursuite du partenariat CRPMEM / AAMP est présenté ainsi que le dépôt des dossiers de demande de subvention FEAMP). Elle doit permettre d'identifier les risques vis-à-vis des habitats et au regard objectifs de conservation du site. Le cas échéant des mesures pour les réduire seront proposées et discutées. La proposition d'OO ne correspond pas à une mesure mais à un objectif au regard des pressions (facteurs d'influence) pour lesquels ces habitats sont sensibles (quel que soit l'activité qui la génère).
- La Directive « Habitat, Faune, Flore » (DHFF) doit trouver un équilibre entre les activités et les mesures de conservation (CD56). R : Il est rappelé que si la DHFF prévoit de tenir compte des activités son objet est bien la conservation des habitats et des espèces listés en vue de contrer la dégradation de la biodiversité.
- Le maërl est il vraiment menacé ? R : Oui car il a été exploité et est soumis à des pressions (pêche à la drague notamment). Pour information : « Les seuls bancs vierges encore existants, ne constituent aujourd'hui que le pâle reflet des bancs de grande taille (plusieurs km²) décrits dans les années 1960 (Cabioch J., 1966, 1969, 1970 ; Cabioch L., 1968 ; Glémarec, 1969). Le maërl a une faible résilience. Peu de professionnels semblent concernés car ne pratiquent a priori pas au niveau du maërl (mairie). La pêche à la coquille a été fermée sur le littoral sud Bretagne pendant plusieurs années pour des raisons sanitaires et a été réouverte cette année (CRPMEM).
- La rédaction doit être relative et pas absolue, Les objectifs doivent être atteignables. (CD56). R : Les objectifs ne doivent pas être flous car ils doivent être évaluables au regard de l'obligation de résultat.
- Le maërl ne supporte pas l'abrasion et la suppression est adaptée (BV). Il faut alors supprimer tous les mouillages (CD56). R : La discussion doit porter sur les objectifs que l'on se fixe et vers lesquels on doit tendre. Il ne s'agit pas de discuter des mesures de gestion propres à chaque activité.
- Il est décidé de reporter la discussion au COPIL sur ce point.

Les autres objectifs opérationnels sont présentés et discutés :

- Rappel sur la pêche à pied de loisir qui n'est pas autorisée car non classée (risque sanitaire). Elle est pratiquée de façon limitée. Se référer aux discussions du GT sur les activités de loisirs auquel la DDTM 56 a participé.
- A-t-on une cartographie des zones de baignades ? R : Non représentée car cette activité se rapporte plus à la zone de balancement des marées. Il est rappelé que l'état initial sur l'estran n'a pas été actualisé du fait d'un manque de connaissance sur ces habitats. Un objectif opérationnel visant à combler ce manque de connaissance sera d'ailleurs proposé pour l'estran lors du COPIL.
- Qu'en est-il des algues (sargasses) qui se développent à Locmaria en période estivale (mairie) ? Ce retour a été indiqué dans le DOCOB et pourra être discuté lors de la définition des suivis. Si des opportunités locales se présentent il faut les saisir ou les initier.
- Retour sur le nombre de mouillages aux Grands sables qui peut être bien plus important que les 48 indiqués dans le diagnostic. Bien que les chiffres indiqués reflètent une fréquentation moyenne, une centaine de bateaux peut parfois être observée au mouillage en été (mairie). R : Il en est pris note, l'ordre de grandeur reste valable a priori.
- L'organisation de la baignade sur les grands sables, la plage du VVF et de Porcoustic (zone matérialisée par des bouées), est précisée et a été augmentée en 2014 car la situation peut être problématique en termes de sécurité entre les baigneurs et bateaux du fait des fréquentations importantes. Il existe une surveillance de baignade sur les Grands sables, Port Mélit et Locmaria.

- Quels sont les objectifs par rapport à la zone de clapage ? Les objectifs opérationnels sont définis pour les habitats et par les facteurs d'influence. Il existe des zones de laminaires (enjeu prioritaire) à proximité de la zone de clapage pouvant être soumis à l'étouffement. Concernant cet enjeu « laminaires », il est proposé de réduire la pression d'étouffement dans le tableau de bord. Il est rappelé qu'un échange d'information entre le comité de suivi du site d'immersion et le site Natura 2000 a été convenu pour une meilleure prise en compte des enjeux N2000 et un partage des informations collectées. L'AAMP participera au prochain comité OUEST (dragages et immersion du port de Lorient).
- Jean-Michel Crouzet donne des informations complémentaires concernant l'éponge carnivore trouvée en 2002. Une discussion scientifique est engagée sur le classement de l'espèce. Elle est présente sur 7 sites autour de Groix.
- Une proposition pour compiler les évaluations des incidences au titre de Natura 2000 (EIN2000) en vue de mieux connaître les impacts et les effets cumulés est proposée (BV). Une démarche est engagée dans ce sens par la DDTM du Morbihan au moins pour essayer de faire un retour au niveau des opérateurs. Il faut noter que le nombre d'EIN2000 est très important à l'échelle du département et le traitement de l'information pourrait prendre beaucoup de temps. Il est proposé de garder cette idée pour l'étape de définition des mesures.
- Sur les facteurs d'influence relatifs à la qualité de l'eau rajouter les pollutions par métaux lourds et autres polluants chimiques (Bretagne Vivante). R : Les métaux lourds ne sont pas des facteurs d'influence pour ces habitats-là. L'acidification des océans est une conséquence des changements climatiques.

3 Présentation

3.2 Définition des objectifs opérationnels pour la partie terrestre (Diapo 41 à 43 et tableaux distribués en séance)

Les échanges sur les premiers points ayant pris plus de temps que prévu, il n'a pas été possible de présenter cette partie. Les participants ont reçu les documents en séance et sont invités à faire leur retour vers Typhaine Delatouche. Il est demandé aux participants s'ils souhaitent une réunion supplémentaire avant le comité de pilotage pour traiter de cette thématique. Cette proposition est déclinée. Les objectifs opérationnels seront présentés en comité de pilotage.

4 Conclusion

T. Bihan et B. Gambini remercient les participants pour ces échanges nourris et indiquent que le prochain COPIL se tiendra le 21 juin 2016.